

SELECTION et RENTRÉE IFAS/IFAP DE SEPTEMBRE 2024

Selon :

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique
- Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Vacances scolaires 2023-2024 zone C : hiver du 10/02 au 26/02/2024 / printemps du 06/04 au 22/04/2024 / été : 06/07/2024

Rentrée scolaire 2024-2025 : Date officielle fixée par le Ministère de l'Éducation Nationale : 02/09/2024.

DOCUMENT À USAGE DES IFAS ET IFAP

Période d'inscription auprès des IFAS/IFAP ou, en cas de groupement, auprès de l'institut de formation pilote	Du lundi 25 mars au lundi 10 juin 2024 minuit (délai de rigueur)
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Lundi 10 juin 2024 minuit (délai de rigueur) – (PI : Fin phase d'admission phase principale parcoursup 11 juin 2024)
Jurys de sélection : examen des dossiers et entretien	Du mardi 11 juin au jeudi 27 juin 2024
Jury d'admission	Au plus tard le vendredi 28 juin 2024
Communication des résultats	Lundi 1^{er} juillet 2024 à 14h
Validation de l'inscription par les candidats	Jusqu'au mercredi 10 juillet 2024
Organisation des inscriptions en formation	Jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 Y-compris durant cette période, dès que la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel à des candidats inscrits sur liste complémentaire d'autres instituts en privilégiant les candidats admis en Île-de-France. A partir du 15 juillet 2024, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires.
Rentrée	Rentrée semaine 35 : Le lundi 26 août 2024 (une possibilité est laissée jusqu'au 1 ^{er} jour ouvré de septembre en lien particulièrement avec les spécificités des structures rattachées à l'éducation nationale). Possibilité d'organiser des rentrées supplémentaires pour répondre aux besoins et à la pluralité des publics pour les élèves bénéficiant d'un allègement de formation et/ou ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences après accord conjoint de l'ARS IDF et de la Région Île-de-France.
Transmission à l'ARS	Envoi des PV des jurys d'admission des épreuves de sélection à ars-idf-dos-ifs@ars.sante.fr Recueil des statistiques de rentrée par le Département maïeutique et professions paramédicales – Pôle Ressources humaines en santé – Direction de l'Offre de soins.